

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2017/¹⁷⁵...../PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2016/079/AN
DU 30 DECEMBRE 2016

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

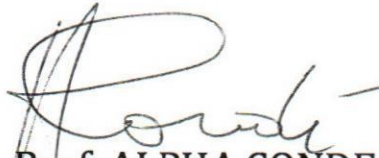
Vu la Constitution ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2016/079/AN du 30 décembre 2016, portant autorisation de ratification du Contrat de fourniture d'énergie électrique conclu le 22 décembre 2016 et la Convention d'investissement conclue le 08 octobre 2015, concernant la Centrale Electrique d'une capacité de 50 MW dans la Ville de Conakry, entre la République de Guinée et ENDEAVOR ENERGY POWER HOLDINGS II LIMITED.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le ^{26 JUL. 2017}.....


Prof. ALPHA CONDE